

# LE MARIAGE ARRANGÉ OU FORCÉ, UN EXPOSÉ GÉNÉRAL EN VUE DE METTRE EN LUMIÈRE UN PHÉNOMÈNE PRÉSENT DANS NOS SOCIÉTÉS OCCIDENTALES



Présentation par : Madeline Lamboley ;  
Marie-Marthe Cousineau et Jacqueline Oxman-Martinez

# Introduction

- ❑ Phénomène tabou et non répertorié
- ❑ Pas de statistiques disponibles, seulement des estimations
- ❑ La France évalue à 70'000 le nombre de mariages forcés (toutefois ce chiffre du Haut Conseil à l'Intégration est sujet à débat)
- ❑ Ne touche pas que les femmes

- ❑ Principales populations concernées : Maghreb, Afrique Noire, Turquie, Asie du Sud-Est pour les principaux.
- ❑ Alors que l'Europe prend les grands moyens pour contrer les mariages forcés, l'Amérique du Nord commence tout juste à évoquer le problème.
- ❑ Il ne s'agit pas seulement de cas isolés.

# Plan de la présentation

1. Divergence de perception sur la question du mariage
2. Absence de consensus quant à la définition du mariage arrangé ou forcé
3. Les causes d'un mariage arrangé ou forcé
4. Les conséquences d'un mariage arrangé ou forcé



# 1. Divergence de perception

- ❑ La vision de l'amour et du mariage n'est pas universelle
- ❑ Autrefois, « le mariage arrangé était la règle, le mariage d'amour l'exception » (Verbunt, 2004 : 93)
- ❑ La conception romantique du mariage est donc un concept récent et occidental
- ❑ Chaque communauté peut avoir sa définition du mariage en fonction de ses valeurs propres, de sa religion, de ses coutumes et traditions du pays d'origine.

- ❑ Les facteurs de satisfaction sont bien différents (Myers, Mandathil et Tingle (2005) )
- ❑ L'amour est grandissant. Il évolue au rythme des devoirs accomplis, des soins apportés et du respect mutuel. (Loiselle, 2001-2003)
- ❑ Les hindous vont privilégier la stabilité du lien, la loyauté, le respect des valeurs plutôt que l'amour tel qu'entendu en Occident (Loiselle, 2001-2003)
- ❑ Le fait que le mariage soit arrangé pour les sud-asiatiques par exemple, c'est la norme (Talbani et Hasanali (2000))

- ❑ Coutume ancrée, les parents pensent agir au mieux de leurs intérêts et ainsi pouvoir perpétuer leur identité, culture et religion (Loiselle, 2001).
- ❑ En Occident, si le couple ne correspond plus à l'image que nous nous en faisons, image souvent associée au bonheur et à l'épanouissement, nous y mettons alors un terme (Déchaux, 2007).
- ❑ Nous assistons à une conception de plus en plus individualiste de la vie conjugale et familiale (Déchaux, 2007).

## 2. Absence de consensus

- ❑ Le mariage nécessite le consentement libre et éclairé des époux
- ❑ Mariage arrangé : arrangement avec consentement des époux
- ❑ Mariage forcé : arrangement sans consentement d'au moins un des deux époux
- ❑ Attention pas si simple, il peut y avoir différents degrés de coercition dans le mariage arrangé



- Mariage arrangé et forcé sont des notions subjectives

“Certaines participantes ont souligné que leurs parents s'étaient mariés sans y consentir, mais que leur mariage ne devait pas être considéré comme un mariage forcé car ils avaient été capables de construire une relation heureuse” (Zemni et al., 2007 : 8). L'inverse est envisageable.

- L'élément déterminant est le consentement ou la libre volonté, mais à quel prix ?

- Appellations multiples (mariage traditionnel, mariage coutumier, mariage de raison, mariage de convenance, mariage précoce, mariage blanc, ou encore mariage indésirable). Toutes ces dénominations induisent des définitions différentes sous des angles différents suivant les pays (Rude-Antoine, 2005).

# 3. Les motifs...

(A choice by right, 2000 ; Loïselle, 2001 ; Leo, 2003 ; Rude-Antoine, 2005 ; Actes du colloque, 2005 ; Eid, 2007 ; Zemni et al., 2007 ; Khanum, 2008)

- ❑ Familiaux
- ❑ Économiques
- ❑ Migratoires
- ❑ Identitaires
- ❑ Juridiques

# Motifs familiaux

- ❑ Importance de l'approbation des parents quant au choix du conjoint. En cas de difficultés, la famille viendra en aide au couple. Le cas échéant, la femme ou l'homme sera tenu responsable de l'éventuel échec de la relation .
- ❑ Importance des mariages endogames (même communauté). Évitement des unions mixtes.
- ❑ Importance de la transmission des croyances, de la culture. Si le couple appartient à la même communauté, cela facilite leur entente.

- ❑ Affirmation de l'autorité des hommes de la famille
- ❑ Lutte contre l'"occidentalisation"
- ❑ L'honneur des hommes dépend, en partie, de la virginité des femmes ; donc, pour éviter de compromettre cet honneur, on arrange le mariage
- ❑ Démarcation dans les rapports de sexe. En effet, la communauté arabo-musulmane, par exemple, fait de la fille ou de la femme le garant de la réputation familiale, mais en contexte d'immigration, elle devient également le symbole de la dissociation culturelle.



# Causes économiques

- ❑ “Marriage market” ou marché matrimonial
- ❑ Dot
- ❑ Transmission des biens
- ❑ Remboursement d’une dette à la communauté

# Causes migratoires

- ❑ Perpétuation du processus migratoire (par le biais du parrainage notamment)
- ❑ Renforcement des liens transnationaux et possibilité d'un avenir meilleur pour la famille restée dans le pays d'origine.
- ❑ Obtention d'un titre de séjour (Regroupement familial)

# Causes identitaires

- ❑ Préservation de la culture. La culture est un poids important.
- ❑ Réaffirmation identitaire
- ❑ Détérioration des rapports de genre
- ❑ Montée des intégrismes religieux

# Causes juridiques

- ❑ Le décalage juridique est propice aux malentendus entre le pays d'origine et la société de réception quant à la notion de consentement
- ❑ La distance géographique permet aussi de “maquiller” les mariages forcés



# 4. Conséquences... (A choice by right,

2000 ; Loïselle, 2001 ; Leo, 2003 ; Rude-Antoine, 2005 ; Actes du colloque, 2005 ; Eid, 2007 ; Zemni et al., 2007 ; Khanum, 2008)

## □ Physiques

- ☑ violence familiale et conjugale
- ☑ viol conjugal
- ☑ crimes d'honneur

## □ Familiales (conditions de vie)

- ☑ Rupture avec la famille et la communauté
- ☑ Rupture des liens sociaux
- ☑ Rupture de la scolarité
- ☑ Stigmatisation, ostracisation

## Psychologiques

- Menaces de déportation dans le pays d'origine
- Pressions, manipulations psychologiques, harcèlement moral

## Médicales

- Dépression
- Idéation suicidaire

## Économiques

- Absence d'autonomie financière

## Juridiques

- Non libre exercice de ses droits économiques, sociaux et juridiques
- Difficultés voire impossibilité d'annuler le mariage ou divorcer

# CONCLUSION

- ❑ Comprendre pour mieux agir
- ❑ Attention de ne pas faire d'amalgames et de relativisme culturel
- ❑ Le mariage arrangé (dans certains cas) et le mariage forcé sont une atteinte aux droits des femmes et au principe d'égalité entre les sexes.

MERCI À TOUTES ET TOUS !  
BONNE UNIVERSITÉ FÉMINISTE D'ÉTÉ  
2009.

Pour me joindre (de préférence par courriel) :

[madeline.lamboleyp@orange.fr](mailto:madeline.lamboleyp@orange.fr)

[madeline.lamboleyp@umontreal.ca](mailto:madeline.lamboleyp@umontreal.ca)

**(514) 803 - 7054** (laissez-moi un message et je vous recontacterai !)